REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PROVINCE DU NORD-KIVU

HOPITAL PROVINCIAL DU NORD-KIVU

B.P: 576 GOMA.

E-Mail :hopitalprovincialnk@gmail.com.



DOSSIER D'APPEL D'OFFRE POUR LA FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE ET LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE ET LE SERVICE APRES-VENTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX EN FAVEUR DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU

MARCHÉ À LOT UNIQUE



A. INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION : AO/001/HP-NK/DIR/2025

En soumettant une offre, les soumissionnaires acceptent pleinement et sans restriction les conditions générales et particulières qui régissent le marché comme seule base du présent appel d'offres, quelles que soient leurs propres conditions de vente auxquelles ils déclarent renoncer. Les soumissionnaires sont réputés avoir examiné attentivement tous les formulaires, instructions, dispositions contractuelles et spécifications contenus dans le présent dossier d'appel d'offres et sont tenus de s'y conformer. Les soumissionnaires qui ne soumettent pas une offre contenant toutes les informations et tous les documents nécessaires avant la date limite verront leur offre rejetée. Il ne saurait être tenu compte des remarques éventuelles formulées dans l'offre à propos du dossier d'appel d'offres ; les remarques sont susceptibles d'entraîner le rejet immédiat de l'offre sans qu'il soit procédé à son évaluation.

1. FOURNITURES FAISANT L'OBJET DU MARCHE

1.1 Le marché a pour objet : la fourniture, la livraison, le déchargement, la pose et le montage, la mise en service, et le service après-vente, des fournitures suivantes : équipements médicaux, en quatre lots, en faveur de l'Hopital Provincial du Nord Kivu, à Goma, dans la Province du Nord Kivu, en République Démocratique du Congo, livraison DAP¹.

Il s'agit des biens suivants :

N° lots	Description article	Quantité
1	Scanneur	1
2	Mammographe	1
3	Echographe	1
4	Machine de dialyse et système de filtration d'eau	1

- 1.2 Les biens doivent respecter toutes les spécifications techniques énoncées dans le dossier d'appel d'offres (annexe technique) et être conformes, à tous égards, aux plans, métrés, modèles, échantillons, calibres et autres instructions.
- 1.3 Les soumissionnaires ne sont pas autorisés à soumettre une variante en plus de la présente offre.

A HAPARA

¹ DDP (Delivered Duty Paid = rendu droits acquittés)/DAP (Delivered At Place = rendu au lieu de destination) — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce http://www.iccwbo.org/incoterms/

2. CALENDRIER

	DATE	HEURE
Réunion d'information/visite du site (le cas échéant)	Sans objet	Sans objet
Date limite à laquelle les demandes d'éclaircissements doivent être adressées au pouvoir adjudicateur	Date – 21 jours avant la date limite de soumission des offres	_
Date limite à laquelle le pouvoir adjudicateur doit répondre aux demandes d'éclaircissements	Date – 11 jours avant Ja date limite de soumission des offres	-
Date limite de soumission des offres	05/05/2025	13h00, de Goma
Séance d'ouverture des offres	05/05/2025	13h15, de Goma
Notification de l'attribution à l'attributaire	12/05/2025*	_
Signature du contrat	26/05/2025*	_

^{*} Date provisoire

3. PARTICIPATION

- 3.1. La participation est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement consortium de soumissionnaires) remplissant les critères de sélection et d'attribution.
- 3.2 Pour être admis à participer au présent appel d'offres, les soumissionnaires doivent apporter la preuve, à la satisfaction du pouvoir adjudicateur, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont les moyens nécessaires pour exécuter le marché d'une manière effective.
- 3.3 La sous-traitance est autorisée mais le contractant reste entièrement responsable envers le pouvoir adjudicateur de l'exécution du contrat dans son ensemble.

4. ORIGINE

- 4.1 Tous les biens achetés dans le cadre du présent marché peuvent provenir de n'importe quel pays.
- 4.2 Lorsqu'ils soumettent leur offre, les soumissionnaires doivent déclarer expressément que tous les biens sont conformes aux exigences en matière d'origine et mentionner les pays d'origine. Il peut leur être demandé de fournir des informations complémentaires à cet égard.

OCHAPAPA

5. TYPE DE MARCHE

Prix unitaire

6. MONNAIE

Les offres doivent être libellées en DOLLARS AMERICAINS.

8. PERIODE DE VALIDITE

- 8.1 Les soumissionnaires restent liés par leur offre pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de soumission des offres.
- 8.2 Dans des cas exceptionnels et avant l'expiration de la période initiale de validité de l'offre, le pouvoir adjudicateur peut demander par écrit aux soumissionnaires de prolonger cette période de 40 jours. Ces demandes et les réponses à ces dernières doivent être faites par écrit. Les soumissionnaires qui acceptent de prolonger la période de validité de leur offre ne seront pas autorisés à modifier leur offre et sont tenus de prolonger la validité de leur garantie de soumission afin de couvrir la période de validité révisée de l'offre. En cas de refus, leur participation à l'appel d'offres prend fin sans qu'ils perdent leur garantie de soumission.
- 8.3 L'attributaire reste engagé par son offre pendant une période supplémentaire de 60 jours. La période supplémentaire est ajoutée à la période de validité de l'offre, quelle que soit la date de notification.

9. LANGUE DES OFFRES

9.1 Les offres, la correspondance et les documents associés aux offres échangées entre le soumissionnaire et le pouvoir adjudicateur doivent être rédigés dans la langue de la procédure, à savoir le français.

Si les pièces justificatives ne sont pas rédigées en français , une traduction dans la langue de l'appel d'offres doit être jointe.

10. SOUMISSION DES OFFRES

10.1 Les offres doivent être envoyées au pouvoir adjudicateur avant la date limite indiquée au point 10.3. Elles doivent comporter tous les documents spécifiés au point 11 des présentes instructions et être envoyées à l'adresse suivante :

en version électronique aux adresses mails suivantes hopitalprovincialnk@gmail.com Ou

en version en dur à l'adresse suivante :

HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU, sis au 57, Boulevard Sake, ville de Goma, Province du Nord Kivu, République Démocratique du Congo, entre 8 heures et 16 heures minutes – Heures de Goma (ouvert du lundi au vendredi)

Mudpath

į

Les offres doivent respecter les conditions suivantes :

- 10.2 Toutes les offres doivent être soumises sous la forme d'un exemplaire original unique, portant la mention «original», et de deux copies signées de la même façon que l'original et portant la mention «copie».
- 10.3 Les offres doivent être soumises en dur ou en version, aux adresses ci-dessus indiquées avant la date limite, soit le 05/05/2025 à 13h00 de Goma soit 11h GMT,
 - a) soit par la poste ou par messagerie, auxquels cas le cachet de la poste ou la date du récépissé de dépôt fait foi²;
 - b) soit remises en main propre par le participant en personne ou par un agent directement dans les locaux du pouvoir adjudicateur, auquel cas l'accusé de réception fait foi ;
 - c) soit par courrier électronique, auquel cas, la date d'envoi fait foi.

Le pouvoir adjudicateur peut, pour des raisons d'efficience administrative, rejeter toute candidature ou offre soumise à temps au service postal mais reçue, pour toute raison échappant au contrôle du pouvoir adjudicateur, après la date effective d'approbation de la liste des candidats présélectionnés ou du rapport d'évaluation, si le fait d'accepter des candidatures ou des offres soumises à temps mais arrivées tardivement risque de retarder exagérément la procédure d'évaluation ou de remettre en cause des décisions déjà prises et communiquées.

- 10.4 Toutes les offres, y compris leurs annexes et toutes les pièces justificatives, doivent être soumises dans une enveloppe scellée et porter pour seules mentions:
 - a) l'adresse indiquée ci-dessus;
 - b) la référence du présent appel d'offres à savoir AO/001/HP-NK/DIR/2025;
 - c) le cas échéant, le numéro du lot pour lesquels le soumissionnaire présente une offre ;
 - d) la mention «NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE D'OUVERTURE DES OFFRES» dans la langue du dossier d'appel d'offres et « USIFUNGUE BAHASHA HII KABLA YA WAKATI WA KIKAO RASMI YA UFUNGUZI WA MIKATABA » ;
 - e) le nom du soumissionnaire.

Les offres techniques et financières doivent être placées ensemble dans une enveloppe scellée. L'enveloppe doit ensuite être placée dans une autre enveloppe/colis scellé(e), à moins que leur volume ne nécessite une soumission distincte pour chaque lot.

Muanta

² Il est conseillé de recourir à l'envoi recommandé, au cas où le cachet de la poste ne serait pas lisible.

11. CONTENU DES OFFRES

Le non-respect des exigences exposées ci-après constitue une irrégularité susceptible d'entraîner le rejet de l'offre. Toutes les offres soumises doivent être conformes aux exigences prévues dans le dossier d'appel d'offres et comporter:

Partie 1: offre technique:

- une description détaillée des fournitures proposées, conformément aux spécifications techniques, incluant, le cas échéant, la documentation requise, notamment :
 - la liste des pièces de rechange et des consommables recommandés par le fabricant;
 - o une proposition de service après-vente pendant 2 ans;
 - une proposition de formation (indiquez les besoins en matière de formation;
 - o des propositions techniques portant sur des services auxiliaires.

L'offre technique doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexes II + III* — Offre technique du contractant), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

Partie 2 : offre financière :

- une offre financière, calculée sur une base DAP³ pour les fournitures proposées, incluant, le cas échéant:
 - une offre financière pour les pièces de rechange et les consommables pour une utilisation pendant 2 ans avec la liste des prix par article;
 - o une offre financière pour le service après-vente pour 2 ans;
 - une offre financière pour les services auxiliaires;
 - une offre financière pour tout autre montant non directement lié à la valeur intrinsèque du produit en question (tel que notamment, mais pas uniquement, les frais de transport).

Cette offre financière doit être présentée au moyen du modèle fourni (annexe IV*, Budget ventilé), des précisions pouvant être ajoutées sur des feuilles séparées, si nécessaire.

• Une version électronique de l'offre financière

Partie 3: documentation

À fournir au moyen des modèles joints*:

• Le « bordereau de soumission pour un marché de fournitures » dûment complété

³ [<DDP (rendu droits acquittés) / DAP (rendu au lieu de destination)>] — Incoterms 2020, Chambre internationale du commerce http://www.iccwbo.org/incoterms/



À fournir sans contrainte de format :

- Une description des conditions de la garantie.
- Une description de l'organisation de la garantie du produit,
- Une déclaration du soumissionnaire attestant l'origine des biens (ou un autre moyen de preuve de l'origine).
- Signature dûment autorisée : un document officiel (statuts, procuration, déclaration devant notaire, etc.) prouvant que la personne qui signe au nom de la société, de l'entreprise commune ou du consortium est habilitée à le faire.

Remarques:

Les soumissionnaires sont priés de respecter cet ordre de présentation.

12. TAXES ET AUTRES CHARGES

L'hôpital provincial du Nord Kivu, en tant qu'établissement public, est exonéré des taxes et autres frais y relatifs.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES AVANT LA DATE LIMITE DE SOUMISSION DES OFFRES

Les soumissionnaires peuvent envoyer leurs questions par écrit à l'adresse suivante au plus tard 21 jours avant la date limite de soumission des offres, en précisant la référence de la publication et l'intitulé du marché :

Direction de l'Hopital Provincial du Nord Kivu : hopitalprovincialnk@gmail.com

Tout éclaircissement sur le dossier d'appel d'offres sera communiqué simultanément par écrit à tous les soumissionnaires au plus tard 8 jours avant la date limite de soumission des offres.

Les soumissionnaires potentiels qui chercheraient à organiser des réunions individuelles avec le pouvoir adjudicateur au cours de la période de l'appel d'offres peuvent être exclus de l'appel d'offres.

14.REUNION D'INFORMATION/VISITE DU SITE

14.1 Aucune réunion d'information/visite du site n'est prévue. Aucune visite ne peut être organisée pour les soumissionnaires potentiels au cours de la période de l'appel d'offres.

MARKAN

15. MODIFICATION OU RETRAIT DES OFFRES

- 15.1 Les soumissionnaires peuvent modifier ou retirer leur offre par notification écrite avant la date limite de soumission des offres visée au point 10.1. Aucune offre ne pourra être modifiée après cette date. Les retraits sont inconditionnels et mettent fin à toute participation à l'appel d'offres.
- 15.2 Toute notification de modification ou de retrait doit être préparée et soumise conformément aux instructions énoncées au point 10. L'enveloppe extérieure doit porter la mention « Modification » ou «Retrait» selon le cas.
- 15.3 Aucune offre ne peut être retirée entre la date limite de soumission des offres visée au point 10.1 et l'expiration de la période de validité des offres. Le retrait d'une offre au cours de ce laps de temps peut entraîner la perte de la garantie de soumission.

16. FRAIS INHERENTS A LA PREPARATION DES OFFRES

Les frais supportés par le soumissionnaire pour la préparation et la soumission de l'offre ne sont pas remboursables. Tous ces frais sont à la charge du soumissionnaire.

17. PROPRIETE DES OFFRES

1

Le pouvoir adjudicateur conserve la propriété de toutes les offres reçues dans le cadre du présent appel d'offres. En conséquence, les soumissionnaires ne peuvent exiger que leur offre leur soit renvoyée.

18. ENTREPRISE COMMUNE OU CONSORTIUM

- 18.1 Lorsque le soumissionnaire est une entreprise commune ou un consortium de deux personnes ou plus, l'offre doit être une offre unique dont l'objet est de constituer un seul contrat. Chacune de ces personnes doit signer l'offre et est conjointement et solidairement responsable de l'offre et de tout contrat qui pourrait en résulter. Ces personnes doivent désigner parmi elles un chef de file habilité à engager l'entreprise commune ou le consortium. La composition de l'entreprise commune ou du consortium ne peut être modifiée sans le consentement préalable écrit du pouvoir adjudicateur.
- 18.2 L'offre ne peut être signée par le représentant de l'entreprise commune ou du consortium que si celui-ci a été expressément mandaté à cet effet, par écrit, par les membres de l'entreprise commune ou du consortium et l'acte notarié ou l'acte sous seing privé conférant ce mandat doit être soumis au pouvoir adjudicateur

Myanter

conformément au point 11 des présentes instructions aux soumissionnaires. Toutes les signatures apposées au bas du mandat doivent être certifiées conformes selon les lois et les règlements nationaux de chacune des parties composant l'entreprise commune ou le consortium, de même que la procuration écrite établissant que les signataires de l'offre sont habilités à prendre des engagements au nom des membres de l'entreprise commune ou du consortium. Chaque membre de l'entreprise commune ou du consortium doit fournir les preuves requises au point 3.5 comme s'il était lui-même le soumissionnaire.

19. OUVERTURE DES OFFRES

- 19.1 La séance d'ouverture a pour objet de vérifier si les offres sont complètes, si les garanties de soumission exigées ont été fournies, si les documents requis ont été inclus comme il se doit et, de manière générale, si les offres sont en ordre.
- 19.2 Les offres seront ouvertes en séance publique le **05/05/2025 à 13h15 heure de Goma** dans la salle de réunion de l'Hopital Provincial du Nord Kivu par le comité désigné. Le comité établira un procès-verbal de la réunion, qui sera disponible sur demande.
- Au cas où, à la date de la séance d'ouverture, certaines offres n'ont pas été remises au pouvoir adjudicateur, mais que leurs représentants peuvent prouver qu'elles ont été envoyées dans les délais, le pouvoir adjudicateur leur permettra de participer à la première séance d'ouverture et informera tous les représentants des soumissionnaires qu'une deuxième séance d'ouverture sera organisée.
 - 19.3 Lors de la séance d'ouverture des offres, les noms des soumissionnaires, le montant des offres, les remises éventuelles, les notifications écrites de modification et de retrait, la présence de la garantie de soumission requise (si exigée) et toute autre information que le pouvoir adjudicateur estime appropriée peuvent être annoncés.
 - 19.4 Après l'ouverture publique des offres, aucune information relative à l'examen, à la clarification, à l'évaluation et à la comparaison des offres ni aucune recommandation concernant l'attribution du marché ne pourra être divulguée jusqu'à ce que le marché ait été attribué.
 - 19.5 Toute tentative d'un soumissionnaire visant à influencer le comité d'évaluation durant la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres, dans le but d'obtenir des informations sur le déroulement de la procédure ou d'influencer la décision du pouvoir adjudicateur quant à l'attribution du marché entraînera le rejet immédiat de son offre.
 - 19.6 Le pouvoir adjudicateur conservera toutes les offres reçues après la date limite de soumission des offres indiquée dans l'avis de marché ou dans les présentes instructions. Le pouvoir adjudicateur ne peut être tenu pour responsable en cas de retard dans la livraison des offres. Les offres reçues hors délai seront rejetées et ne seront pas évaluées.

MUARY

20. ÉVALUATION DES OFFRES

20.1 Examen de la conformité administrative des offres

Cette phase a pour objet de vérifier si les offres sont conformes aux exigences essentielles du dossier d'appel d'offres. Une offre est conforme lorsqu'elle respecte toutes les conditions, modalités et spécifications contenues dans le dossier d'appel d'offres, sans s'en écarter sensiblement ni y apporter des restrictions substantielles. Les restrictions ou écarts substantiels sont ceux qui affectent l'objet, la qualité ou l'exécution du marché, qui diffèrent largement des termes du dossier d'appel d'offres, qui limitent les droits du pouvoir adjudicateur ou les obligations du soumissionnaire au titre du marché ou qui faussent la concurrence à l'égard des soumissionnaires ayant présenté des offres conformes. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan administratif doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

Si une offre n'est pas conforme au dossier d'appel d'offres, elle est immédiatement rejetée et ne peut, par la suite, être rendue conforme par des corrections ou par la suppression des écarts ou des restrictions.

20.2 Évaluation technique

À l'issue de l'analyse des offres jugées conformes sur le plan administratif, le comité d'évaluation statuera sur la conformité technique de chaque offre et classera les offres en deux catégories : les offres conformes aux exigences techniques et les offres non conformes aux exigences techniques.

Les qualifications minimales requises doivent être évaluées dès le début de cette étape sont les suivantes :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 3 du bordereau de soumission). Si le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes doivent être fournies. La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices financiers clos.

Les critères de sélection pour chaque soumissionnaire sont les suivants :

- le chiffre d'affaires annuel moyen du soumissionnaire doit être supérieur au budget annualisé maximal alloué au marché, soit le budget maximal indiqué dans l'avis de marché divisé par la durée initiale du marché en années, lorsqu'elle est supérieure à un an ; et
- le ratio de liquidité générale (actif à court terme par rapport au passif à court terme) doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos. Dans le cas d'un consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci ;

WANTE

• La proportion des actifs à court terme par rapport au passif à court terme doit être d'au moins 1 pour le dernier exercice clos. En cas de consortium, ce critère doit être rempli par chacun des membres de celui-ci.

Ce critère permet de s'assurer que le soumissionnaire (ou le consortium dans son ensemble lorsque l'offre est soumise par un consortium) :

- ne sera pas économiquement dépendant du pouvoir adjudicateur si le marché lui est attribué; et
- jouit d'une stabilité financière suffisante pour mener à bien le marché proposé.
- 2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (évaluée sur la base des données fournies au point 4 du bordereau de soumission).
 La période de référence qui sera prise en considération correspond aux trois derniers exercices précédant la date limite de soumission.
- le candidat/soumissionnaire est titulaire d'un certificat d'aptitude professionnelle correspondant aux besoins du présent marché, tel que disposer d'une autorisation du fabricant (constructeur) ou de concessionnaire agréé;
- au moins trois membres du personnel du soumissionnaire travaillent actuellement dans des domaines en rapport avec le présent marché.
- <u>Capacité technique du soumissionnaire</u> (sur la base des données fournies aux points 5 et 6 du bordereau de soumission). La période de référence qui sera prise en compte correspond aux trois derniers exercices (2022, 2023 et 2024) précédant la date limite de soumission.
- le soumissionnaire a livré des fournitures dans le cadre d'au moins deux marchés dont le budget était au moins équivalent à celui du présent marché dans le domaine des fournitures des équipements médicaux qui ont été exécutés à n'importe quel moment au cours des 3 dernières années, soit les années 2022 et 2024.

Cela signifie que le marché auquel le soumissionnaire se réfère peut avoir commencé à tout moment au cours de la période indiquée, mais ne doit pas nécessairement avoir été mené à son terme durant cette période, ni avoir été exécuté pendant toute la période concernée. Les soumissionnaires peuvent se référer soit à des marchés de fournitures menés à leur terme pendant la période de référence (bien qu'entamés avant cette période) soit à des marchés de fournitures

WHAMA

1

non encore menés à leur terme. Seule la partie qui a été menée à bien pendant la période de référence sera prise en considération. La bonne réalisation de cette partie devra être étayée par des pièces justificatives (déclaration ou attestation émanant de l'entité qui a attribué le marché, preuve de paiement), avec indication du montant correspondant. Si le marché de fournitures a été mis en œuvre par le soumissionnaire dans le cadre d'un consortium, les pièces justificatives devront faire clairement état de la part (en pourcentage) que le soumissionnaire a menée à bien. Si des critères de sélection relatifs à la pertinence de l'expérience sont appliqués, les pièces justificatives devront également contenir une description de la nature des fournitures livrées.

Une expérience antérieure qui se serait soldée par une rupture du contrat et une résiliation par le pouvoir adjudicateur ne peut pas être utilisée comme référence. Cela vaut également pour l'expérience antérieure des experts requis dans le cadre d'un marché de services à prix unitaires.

Dans le cas de marchés comportant des services après-vente et/ou de formation, la qualité technique de ces services doit également être évaluée en utilisant des critères « oui/non» tels que spécifiés dans le dossier d'appel d'offres.

Entités pourvoyeuses de capacités

Un opérateur économique (c'est-à-dire un candidat ou un soumissionnaire) peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Si l'opérateur économique s'appuie sur d'autres entités, il doit alors prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires pour exécuter le marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique. En outre, les informations relatives à ces entités tierces au regard des critères de sélection applicables devront figurer dans un document séparé. La preuve de leur capacité devra également être fournie à la demande du pouvoir adjudicateur.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne pourra avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières exécuteront les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

MARKET

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles l'opérateur économique a recours deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

Les critères de sélection suivants seront appliqués aux soumissionnaires. Si une offre est soumise par un consortium, ces critères de sélection s'appliqueront au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne s'appliqueront pas aux personnes physiques et aux sociétés unipersonnelles lorsqu'elles participent en tant que sous-traitants.

20.3 Dans un souci de transparence et d'égalité de traitement, et afin de faciliter l'examen et l'évaluation des offres, le comité d'évaluation peut demander à chaque soumissionnaire des éclaircissements sur son offre, y compris sur la ventilation des prix, dans un délai raisonnable qui sera fixé par le comité d'évaluation. La demande d'éclaircissements et la réponse doivent être formulées par écrit, mais aucune modification du prix ou du contenu de l'offre ne pourra être demandée, proposée ou autorisée, sauf si elle est nécessaire pour confirmer la correction d'erreurs arithmétiques découvertes pendant l'évaluation des offres conformément au point 20.4. Aucune demande d'éclaircissements ne peut fausser la concurrence. Toute décision ayant pour effet de déclarer qu'une offre n'est pas conforme sur le plan technique doit être dûment justifiée dans le procès-verbal d'évaluation.

20.4 Évaluation financière

- a) Les offres jugées conformes aux exigences techniques seront vérifiées en vue d'y déceler d'éventuelles erreurs arithmétiques dans les calculs et les totaux. Les erreurs seront corrigées par le comité d'évaluation de la manière suivante:
 - en cas de divergence entre le montant en chiffres et le montant en lettres, le montant en lettres sera retenu;
 - sauf pour les marchés à forfait, en cas de divergence entre un prix unitaire et le montant total obtenu en multipliant ce prix unitaire par la quantité, le prix unitaire indiqué sera retenu.
- b) Les montants ainsi corrigés seront contraignants pour le soumissionnaire. Si ce dernier ne les accepte pas, son offre sera rejetée.
- c) Sauf indication contraire, l'évaluation financière a pour objet d'identifier le soumissionnaire offrant le prix le plus bas. Si les spécifications techniques le prévoient, l'évaluation des offres peut tenir compte, non seulement des coûts d'acquisition, mais aussi, dans la mesure où ils sont pertinents, des coûts supportés pendant tout le cycle de vie des biens (par exemple, les frais de maintenance et les frais de fonctionnement), conformément aux spécifications

Transport

techniques. Dans pareil cas, le pouvoir adjudicateur examinera en détail toutes les informations fournies per les soumissionnaires et formera son jugement en se basant sur le coût total le plus bas incluant les coûts additionnels.

20.5 Variantes

1

Les variantes ne seront pas prises en considération.

20.6 Critère d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Pour chaque lot, le marché sera attribué à l'offre conforme la moins-distante.

21. NOTIFICATION DE L'ATTRIBUTION

Le pouvoir adjudicateur informera simultanément et individuellement tous les soumissionnaires de la décision d'attribution.

22. SIGNATURE DU CONTRAT ET GARANTIE DE BONNE EXECUTION

- 22.1 L'attributaire sera informé par écrit que son offre a été retenue (notification de l'attribution).
- 22.2 En soumettant une offre, chaque soumissionnaire accepte d'être informé des résultats de la procédure par voie électronique. Cette notification est réputée avoir été reçue à la date à laquelle le pouvoir adjudicateur l'envoie à l'adresse électronique indiquée dans l'offre.
- 22.3 Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de modifier les quantités prévues dans l'offre de plus ou moins 100 % au moment de la passation du marché et au cours de la période de validité du marché. L'augmentation ou la réduction de la valeur totale des biens résultant de cette modification ne peut excéder 25 % du montant de l'offre financière originale. Les prix unitaires qui figurent dans l'offre seront utilisés.
- 22.5 Dans un délai de 30 jours à compter de la réception du contrat signé par le pouvoir adjudicateur, l'attributaire doit signer et dater le contrat et le renvoyer, accompagné de la garantie de bonne exécution (si applicable), au pouvoir adjudicateur. Dès le moment où il signe le contrat, l'attributaire devient le contractant et le contrat entre en vigueur.
- 22.6 Si l'attributaire ne signe pas le contrat et ne le renvoie pas, accompagné de la garantie financière requise, dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la notification, le pouvoir adjudicateur peut considérer l'acceptation de l'offre comme nulle et non avenue, sans préjudice du droit de ce dernier de saisir la

Chart Ma

- garantie, de demander une réparation ou d'exercer tout autre recours du fait de ce manquement et l'attributaire «'aura aucune possibilité de contestation.
- 22.7 La garantie de bonne exécution est fixée à 5 % du montant du marché. Elle sera libérée dans les 45 jours suivant la délivrance du certificat de réception définitive par le pouvoir adjudicateur, sauf pour la partie correspondant au service aprèsvente.

23. GARANTIE DE SOUMISSION

Aucune garantie de soumission n'est requise.

24. CLAUSES DEONTOLOGIQUES ET CODE DE CONDUITE

24.1 ABSENCE DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

1

Le soumissionnaire ne doit pas être au centre d'un conflit d'intérêts et ne doit avoir aucun lien équivalent à cet égard avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties associées au projet. Toute tentative d'un soumissionnaire visant à se procurer des informations confidentielles, à conclure des accords illicites avec ses concurrents ou à influencer le comité d'évaluation ou le pouvoir adjudicateur au cours de la procédure d'examen, de clarification, d'évaluation et de comparaison des offres entraînera le rejet de son offre et l'expose à des sanctions administratives conformément au règlement financier en vigueur.

24.2 <u>RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DES NORMES FONDAMENTALES DU TRAVAIL</u>

Le soumissionnaire et son personnel doivent respecter les droits de l'homme et les règles applicables en matière de protection des données. En particulier et conformément à l'acte de base applicable, les soumissionnaires et les candidats auxquels des marchés ont été attribués doivent respecter la législation en matière d'environnement, y compris les accords environnementaux multilatéraux, ainsi que les normes fondamentales du travail, le cas échéant et telles que définies dans les conventions applicables de l'Organisation internationale du travail (telles que les

Metralia

conventions sur la liberté d'association, la négociation collective; l'abolition du travail forcé et obligatoire; l'abolition du travail des enfants).

Tolérance zéro pour l'exploitation et les abus sexuels et le harcèlement:

L'Hopital Provincial du Nord Kivu applique une politique de «tolérance zéro» contre tout comportement fautif ayant un impact sur la crédibilité professionnelle du soumissionnaire.

Toute forme de violence physique ou de punition, ainsi que les menaces de violence physique, la violence et l'exploitation sexuelles, le harcèlement et la violence verbale, ou toute autre forme d'intimidation sont interdits.

24.3 LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

1

Le soumissionnaire doit respecter l'ensemble des législations, réglementations et codes applicables ayant trait à la lutte contre la corruption. L'Hopital Provincial du Nord Kivu se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le marché si des pratiques de corruption de quelque nature qu'elles soient sont découvertes à toute étape de la procédure de passation du marché ou pendant l'exécution d'un marché. Au sens de la présente disposition, on entend par «pratiques de corruption» l'offre faite à toute personne d'un paiement illicite, d'un présent, d'une gratification ou d'une commission à titre d'incitation ou de récompense pour qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir des actes ayant trait à l'attribution d'un marché ou à l'exécution d'un marché déjà conclu avec le pouvoir adjudicateur.

24.4 FRAIS COMMERCIAUX EXTRAORDINAIRES

Toute offre sera rejetée ou tout marché annulé s'il s'avère que l'attribution du marché ou son exécution a donné lieu à des frais commerciaux extraordinaires. Les frais commerciaux extraordinaires sont des commissions qui ne sont pas mentionnées dans le marché principal ou qui ne résultent pas d'un marché passé en bonne et due forme faisant référence au marché principal, des commissions qui ne sont pas versées en échange d'un service légitime effectif, des commissions versées dans un paradis fiscal, des commissions versées à un bénéficiaire non clairement identifié ou à une société qui a toutes les apparences d'une société écran.

24.5 VIOLATION DES OBLIGATIONS, IRRÉGULARITÉS OU FRAUDE

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler la procédure lorsqu'il s'avère que la procédure d'attribution du marché est entachée d'une

MYROAMA

violation des obligations, d'irrégularités ou de fraude. Lorsqu'une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude sont découvertes après l'attribution du marché, le pouvoir adjudicateur peut s'abstenir de conclure le marché.

25. ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES

En cas d'annulation d'un appel d'offres, les soumissionnaires sont informés de cette annulation par le pouvoir adjudicateur. Si l'appel d'offres est annulé avant la séance d'ouverture des offres, les enveloppes scellées sont renvoyées aux soumissionnaires sans avoir été ouvertes.

Un appel d'offres peut être annulé, par exemple, si:

- l'appel d'offres est demeuré infructueux, c'est-à-dire lorsqu'aucune offre méritant d'être retenue sur le plan qualitatif ou financier ou lorsqu'aucune réponse valable n'ont été reçues;
- les éléments techniques ou économiques du projet ont été fondamentalement modifiés;
- des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure rendent impossible l'exécution normale du projet;
- toutes les offres acceptables sur le plan technique excèdent les ressources financières disponibles;
- une violation des obligations, des irrégularités ou une fraude ont été constatées au cours de la procédure, notamment si elles ont constitué une entrave à une concurrence loyale;
- l'attribution du marché ne respecte pas les principes de bonne gestion financière, c'est-à-dire les principes d'économie, d'efficience et d'efficacité (par exemple, lorsque le prix proposé par le soumissionnaire auquel le marché doit être attribué est objectivement disproportionné par rapport au prix du marché).

Le pouvoir adjudicateur ne sera en aucun cas tenu de verser des dommagesintérêts de quelque nature que ce soit, y compris, sans que cela soit limitatif, une indemnisation pour manque à gagner, liés d'une quelconque manière à l'annulation d'un appel d'offres, même s'il a été informé de la possibilité d'un préjudice. La publication d'un avis de marché n'engage pas le pouvoir adjudicateur à exécuter le programme ou le projet annoncé.

26. Recours

Les soumissionnaires qui s'estiment lésés par une erreur ou une irrégularité commise dans le cadre de la procédure d'attribution peuvent déposer plainte.

Whappy

B. PROJET DE CONTRAT ET CONDITIONS PARTICULIÈRES, ANNEXES INCLUSES

WHAPAPA

PROJET DE CONTRAT CONTRÂT DE FOURNITURES

N°/ AO/001/HP-NK/DIR/2025 du..../..../....

L'Hopital Provincial du Nord Kivu, sis au 45, Boulevard Sake, Quartier les Volcans, Commune de Goma, dans la Province du Nord Kivu, République Démocratique du Congo, Courriel : hopitalprovincialnk@gmail.com, représenté par Dr Sébastien Matata Ngilima, Médecin Directeur (Le «pouvoir adjudicateur»),

d'une part,

et

<Dénomination officielle complète du contractant>

[<Forme juridique/titre>]4

[<N° d'enregistrement légal>]5

<Adresse officielle complète>

[<N° de TVA>]6, (le «contractant»)

d'autre part,

sont convenus de ce qui suit:

INTITULÉ DU MARCHÉ : FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE ET LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE ET LE SERVICE APRES-VENTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX EN FAVEUR DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU

NUMERO D'IDENTIFICATION: AO/001/HP-NK/DIR/2025

Article 1 Objet

1.1 Le contrat a pour objet : la fourniture, la livraison, le déchargement, la pose et le montage, la mise en service, et le service après-vente, des fournitures suivantes : équipements médicaux, en quatre lots, en faveur de l'Hopital Provincial du Nord Kivu à Goma, dans la Province du Nord Kivu, République Démocratique du Congo. Il s'agit des biens suivants :

N° lots	Description article	Quantité
1	Scanneur	1
2	Mammographe	1
3	Echographe	1
4	Machine de dialyse et système de filtration d'eau	1

Le lieu de livraison doit être Goma, Nord Kivu, RDC.

MARKA

Lorsque le contractant est un particulier.

Le cas échéant. Pour les personnes physiques, mentionner le numéro de leur carte d'identité, de leur passeport ou d'un document équivalent.

Sauf lorsque le contractant n'est pas soumis à la TVA.

La date limite de livraison est le 90 jours après la signature du contrat et les Incoterms applicables sont DAP⁷. La période de mîse en œuvre des tâches court à partir du <xxxxxxxx> jusqu'au <xxxxxxxxx>.

- 1.2 Le contractant doit se conformer scrupuleusement aux stipulations des conditions particulières et à l'annexe technique.
- 1.3 Les fournitures objet du marché devront être accompagnées par les pièces de rechange décrites par le contractant dans son offre ainsi que par les accessoires et autres articles nécessaires à l'utilisation des biens pendant une période de 2 ans, ainsi que spécifié dans les instructions aux soumissionnaires.

Article 2 Origine

La règle d'origine des biens est bien est définie à l'article 5 des conditions particulières. Le cas échéant, un certificat d'origine des biens devra être produit par le contractant, au plus tard en même temps que sa demande de réception provisoire des fournitures. Le manquement à cette condition peut aboutir à la résiliation du contrat et/ou à la suspension des paiements.

Article 3 Prix

- Le prix des biens est celui figurant dans le modèle d'offre financière (annexe IV). Le montant total maximum du marché est de xxxxxxxxxxxx USD
 - 3.2 Les paiements seront effectués conformément aux dispositions des conditions générales et/ou des conditions particulières (articles 12).

Article 4 Ordre hiérarchique des documents contractuels

Les documents suivants sont considérés comme faisant partie intégrante du présent marché dans l'ordre hiérarchique suivant:

- -le contrat;
- -les conditions particulières;
- -les spécifications techniques (annexe II), [incluant les clarifications demandées avant la date limite de soumission des offres];
- -l'offre technique (annexe III [incluant les clarifications faites par le soumissionnaire pendant la procédure d'évaluation des offres]);
- -le budget ventilé (annexe IV);
- -les formulaires spécifiques ou documents pertinents (annexe V).

Les différents documents constituant le marché sont réputés s'expliquer mutuellement; en cas d'ambiguïtés ou de divergences, ces documents seront appliqués selon l'ordre hiérarchique cidessus.

MADER

DAP (Delivered At Place = Rendu au lieu de destination convenu)> - Incoterms 2020 Chambre de commerce internationale - http://www.iccwbo.org/incoterms/

Fait en français en deux exemplaires originaux un original remis au pouvoir adjudicateur, un et un original remis au contractant.

Pour le contractant	Pour le pouvoir adjudicateur
Nom:	Nom:
Titre:	Titre:
Signature:	Signature:
Date:	Date:
	*

Monaphan

CONDITIONS PARTICULIÈRES

Article 1 Langue du marché

La langue utilisée est le français.

Article 2 Communications

Hopital Provincial du Nord Kivu à Goma : hopitalprovincialnk@gmail.com

Le pouvoir adjudicateur et le contractant utilisent un système électronique à toutes les étapes de l'exécution du marché, y compris, notamment, pour la gestion du marché (modifications et ordres de service), l'élaboration de rapports (y compris sur les résultats) et les paiements. Le contractant est tenu de s'inscrire sur le système d'échange électronique approprié et d'en faire usage pour assurer la gestion électronique du marché.

La gestion électronique du marché au moyen du système susmentionné peut débuter à la date du début de l'exécution du marché, ou à une date ultérieure. Dans ce dernier cas, le pouvoir adjudicateur informe le contractant par écrit de son obligation d'utiliser le système électronique pour toutes les communications dans un délai maximal de trois mois.

Article 3 Sous-traitance

Le recours à la sous-traitance est autorisé à concurrence d'un maximum de 30% de la valeur du marché.

Article 4 Documents à fournir

Le titulaire doit fournir toute la documentation se rapportant aux biens fournis.

Article 5 Origine

Aux fins de la présente disposition, l'«origine» signifie l'endroit où les biens sont extraits, cultivés, produits ou manufacturés. Pour ce marché, les biens peuvent venir de tout origine.

Article 6 Garantie de bonne exécution

Le montant de la garantie de bonne exécution est fixé à 5 % du montant total du marché, y compris les montants mentionnés dans ses avenants éventuels.

Article 7 Responsabilité et assurances

Meraphan

Le vendeur assume tous les frais et risques liés à l'acheminement de la marchandise jusqu'au lieu de destination convenu, y compris les formalités de dédouanement à l'exportation et à l'importation des biens ainsi que les droits et taxes y afférents. Le transfert des risques et des frais a lieu à l'endroit du déchargement des biens, au lieu de destination convenu.

Article 8 Programme de mise en œuvre des tâches

Ce programme sera échelonné selon le programme suivant :

N°	Etapes	Jours
1°	Signature du contrat de marché	10
2°	Envoie au pouvoir adjudicateur de la garantie de bonne exécution	J30
3°	Informations du pouvoir adjudicateur sur le processus de préparation et routage vers Goma des fournitures des équipements médicaux	J30-J60
4°	Mise en route du processus d'enlèvement d'urgence de la douane	J30-J60
5°	Vérification de l'état des équipements médicaux à la réception et établissement des procès-verbaux de réception ; Réception des équipements médicaux	J60-90
6°	Paiement de la facture du fournisseur	J60-90
7°	Remise de la garantie de bonne exécution	J60-90
8°	Etablissement du certificat de bonne exécution du marché.	J60-90

Article 9 Ordre de commencer la mise en œuvre des tâches

Le pouvoir adjudicateur informera le contractant par ordre administratif de la date de mise en œuvre des tâches.

Si le contractant ne livre pas tout ou partie des fournitures ou n'exécute pas les services dans la période de mise en œuvre des tâches du marché, le pouvoir adjudicateur a droit, sans mise en demeure et sans préjudice des autres recours prévus par le marché, à une indemnité forfaitaire pour chaque semaine écoulée entre la fin de la période de mise en œuvre des tâches. Le forfait hebdomadaire est égal au 5/1000 de la valeur des fournitures non livrées, sans pouvoir excéder 15 % du montant total du marché.

Muarkant

ł

Article 10 Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre des tâches est fixée à 90 jours à compter de la date indiquée dans l'article 9.

Article 11 Qualité des fournitures

La qualité des fournitures livrées doit être conforme aux spécifications techniques annexées au présent contrat. Les fournitures qui ne remplissent pas les spécifications techniques exigées ne seront pas réceptionnées.

Article 12 Principes généraux des paiements

12.1 Les paiements sont effectués en USD

Par dérogation aux conditions générales, les paiements des préfinancements sont effectués dans les 60 jours à compter de l'enregistrement par le pouvoir adjudicateur d'une facture recevable. Le paiement final des montants dus au contractant est effectué dans les 90 jours après l'approbation provisoire des biens et réception par le pouvoir adjudicateur d'une facture recevable.

12.2 En vue d'obtenir les paiements, le contractant doit introduire:

- a) Lorsque le contractant demande un préfinancement : une garantie financière équivalent à 10% de la valeur du marché.
- b) Pour le paiement de la totalité du solde, la facture originale ainsi que la demande de réception provisoire des fournitures.

Article 13 Livraison

Les emballages deviennent la propriété du bénéficiaire, sous réserve de respecter l'environnement.

Aucune fourniture n'est expédiée ou livrée au lieu de réception tant que le contractant n'a pas obtenu du gestionnaire du projet un ordre de livraison. Le contractant est responsable de la livraison au lieu de réception de toutes les fournitures, ainsi que des équipements du contractant requis pour les besoins du marché.

Article 14 Réception provisoire

Pour la réception provisoire, il y a lieu d'utiliser le certificat de l'annexe C11. Deux délégués de l'adjudicateur et un représentant du contractant seront présents pendant toute la durée de la réception.

Monaph

Le contractant peut demander, par notification adressée au pouvoir adjudicateur, l'établissement d'un certificat de réception provisoire lorsque les fournitures sont prêtes pour la réception provisoire. Dans un délai de 45 jours à compter de la réception de la demande du contractant, le pouvoir adjudicateur :

- établit le certificat de réception provisoire à l'intention du contractant, avec copie au pouvoir adjudicateur, en indiquant, le cas échéant, ses réserves et notamment la date à laquelle, à son avis, les fournitures ont été achevées conformément au marché et étaient prêtes pour la réception provisoire; ou
- rejette la demande en motivant sa décision et en spécifiant les mesures,
 qui, à son avis, doivent être prises par le contractant en vue de la délivrance du certificat.

Le délai de délivrance du certificat de réception provisoire par le pouvoir adjudicateur au contractant n'est pas réputé inclus dans le délai de paiement indiqué à l'article 10.

Article 15 Obligations au titre de la garantie du produit

Le contractant garantit que les fournitures sont neuves, encore inutilisées, que toutes les fournitures sont exemptes de vices.

Le contractant est tenu de remédier à tout vice ou dommage affectant une partie quelconque des fournitures, qui apparaîtrait ou surviendrait au cours de la période de garantie et qui résulterait de l'utilisation de matériaux défectueux ou d'une mauvaise ouvraison ou conception par le contractant ; de tout acte ou omission du contractant pendant la période de garantie et serait révélé par une inspection effectuée par le pouvoir adjudicateur ou en son nom.

Cette garantie demeure valable **pendant 2 ans** à compter de la réception provisoire. Le contractant remédie dès que possible, à ses propres frais, à tout vice ou dommage. La période de garantie pour tous les éléments remplacés ou remis en état recommence à compter de la date à laquelle le remplacement ou la remise en état a été effectuée d'une façon jugée satisfaisante par le pouvoir adjudicateur

WHARTPA

Article 16 Service après-vente

Le contractant s'engage à effectuer ou faire effectuer le montage, la mise en service des fournitures livrées ainsi que la formation des utilisateurs.

Article 17 Règlement des différends

Tout litige entre les parties résultant du marché ou ayant un lien avec le marché, qui ne peut être réglé autrement sera réglé conformément à la législation nationale de de la République Démocratique du Congo.

MARTA

Hopital Provincial du Nord Kivu

ANNEXE I + II:

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES + OFFRE TECHNIQUE

INTITULE DU MARCHE: MARCHE DE FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE ET LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE ET LE SERVICE APRES-VENTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX EN FAVEUR DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU, A GOMA R.D. CONGO

REFERENCE DE LA PUBLICATION: AO/001/HP-NK/DIR/2025

Colonnes 1-2 à compléter par le pouvoir adjudicateur Colonnes 3-4 à compléter par le soumissionnaire

Colonne 5 réservée au comité d'évaluation

Annexe III - L'offre technique du titulaire

Les soumissionnaires doivent compléter le modèle suivant :

complétée par le pouvoir adjudicateur, précise les spécifications demandées (à ne pas modifier soumissionnaire) La colonne 2,

9

- La colonne 3 doit être remplie par le soumissionnaire et doit détailler l'offre (l'utilisation des mots «conforme» et «oui» sont à cet égard insuffisants)
- La colonne 4 permet au soumissionnaire de formuler des commentaires sur son offre de fournitures et de faire éventuellement référence à des documents

La documentation éventuellement fournie doit clairement indiquer (souligné, remarques) les modèles offerts et les options incluses, s'il y a lieu, afin que les évaluateurs puissent voir l'exacte configuration. Les offres ne permettant pas d'identifier précisément les modèles et les spécifications pourront se voir rejetées par le comité d'évaluation.

L'offre doit être suffisamment claire pour permettre aux évaluateurs d'effectuer aisément une comparaison entre les spécifications demandées et les spécifications proposées.

WHATAHA ...

-
_
-
V
~
_
0
-
- Desire
0
0
_
No
201
-3
_
77
-
_
CD
ncia
0
_
-
-
~
-
0
-
1977
10
-
-
2
do
_
_
-

	2	3	4	2
Lot	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques, Réf. de la documentation	Notes du comité
0				d'évaluation
Lot 1	SCANNEUR			
	SCANNER CT-SCAN 64 BARRETTES 128 COUPES AVEC INTERFACE			
	DICOM			
	Portique:			,
	 Tunnel large ouverture > 70 cm 			•
	 Champ de balayage : 50 cm ou plus 			
	 Inclinaison du statif: +/- 30° 			4
	 Temps de rotation: 0.5s, 0.6s, 0.8s, 1.0s, 1.5s, 2.0s 			
	 Temps de balayage partiel (240 °): 0.32s, 0.39s, 0.52s, 			
	0,65s, 0,97s, 1,3s		,	
	 Distance focale sur iso-centre: 570mm 	*		
	 Distance focale sur détecteur : 1040mm 			
	 Résolution temporelle : jusqu'à 83ms; (Système de 			
	balayage cardiaque, reconstruction en 3 sections)			
	Système d'acquisition de données :			
	 Max. nombre de tranches : jusqu'à 128 tranches / rotation 			
	 Nombre de rangées de détecteurs : 64 rangées 			
	 Nombre d'éléments de détecteurs : 672X32 			
	 Nombre total de voies par tranche: 1344 			
	 Nombre de projections : 4640 			
	 Modes d'acquisition de séquence : 64x0,625, 32x0,625, 			
	16x0,625, 8x0.625, 4x0,625, 2x0,625			

D AMAGE

-
=
>
-
\times
0
_
~
O
7
_
-
_
0
_
ரு
-
0
-
>
-
O
<u>-</u>
0
_
ro
-
0
0
0
T

1	2	8	4	5
Lot	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques,	Notes du
o			Ket. de la documentation	comite d'évaluation
	 Modes d'acquisition spiral: 64x0,625, 32x0,625, 16x0,625 			
	 Conception spéciale pour minimiser le bruit électronique 			
	X-Ray tube & Generateur			
	 Intensité: 30mA ~ 420mA 			
	 Tension du tube: 80kV, 100kV, 120kV, 140kV 			1
	 Capacité de stockage de chaleur de l'anode du tube : 			•
	5.0MHU			
	 Taux de refroidissement : 815kHU / min 			*
	• Taille du focal : 0.6×1.2 (Petit) 1.1×1.2 Grand Max.			
	Puissance: > 50kW			
	Table patient :		ø	
	 Table flottante avec activation par commande 	*		
	 Table radio transparente 	•		
	 Capacité de poids : au moins 150 kg 			
	Électricité			
	 Capacité de puissance : 80KVA; 			
	 Tension d'entrée: 380 / 400VAC 			
	 Triphasé à 5 lignes / triphasé à 4 lignes (avec 			
	transformateur de séparation), alimentation par le bas,			
	options:			
	190/200/208/220/230/240/380/400/415/440/460/480VAC			
	 Variation de tension : tolérance ≤ + 10% 			
	 Chute avec chargement : ≤5 de la 			

MARKET STATES

-
_
>
$\overline{\mathbf{z}}$
-
-
73
_
0
_
-
_
73
0
_
100
10
0
_
-
>
-
0
3
_
Seeding .
_
60
-
0
hade
0
_
1

1		2	m	4	2
Lot		Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques, Réf. de la documentation	Notes du comité
0					d'évaluation
		Installation, mise en service, formation des utilisateurs et			
		formation technique à la maintenance de 1 ^{er} niveau			
		assuré par le fournisseur			
		 Le fournisseur de l'appareil doit obligatoirement être 			
		représenté techniquement pour la réalisation de la			,
		maintenance en RDC ou permettre la mobilisation d'un			
		technicien sur le site d'utilisation du CT Scanner.			
		Contrat de maintenance obligatoire à la vente de			•
		l'appareil			
Lot 2	APP	APPAREIL DE MAMMOGRAPHIE NUMÉRIQUE			
		 Technologie de détection à conversion indirecte : 		,	
		Gamme a-Si TFT + Photodiode PIN	*		
		 Détecteur à panneau plat plein champ à conversion 	•		
		directe en option			
		 Puissance de sortie du générateur > 7,4 kW (@ 37 kV) 			
		 Plage kV 20/35 kV 			
		 Résolution kV (mode "Man & Auto") 0,5 kV 			
		 Temps de courant minimum 1 mAs 			
		 Valeur maximale en mAs 640 			
		 mAs résolution (Automatique) 0,1 mAs 			
		 Temps d'exposition 02/4,7 s (sélection automatique en 			
		fonction des mAs sélectionnés)			
		 Minuterie de sécurité 10s 			

WANTED AND THE STATE OF THE STA

\neg
-
>
\
_
~
0
_
0
_
-
_
7
-
_
10
()
-
-
_
-
0
_
0
_
CC
-
0
-
_
1

1		2	m	4	2
Lot		Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques, Réf. de la documentation	Notes du comité
0					d'évaluation
	•	Collimateur automatique 18×24 cm/24×30 cm/10×24 pour			
		magnification			
	•	Filtration automatique (Rh/Ag/AI)			
	•	Afficheur graphique LCD 240×128 points			
	•	Contrôle automatique de l'exposition CAE (AEC)			•
	•	Mouvements verticaux motorisés			•
	•	Rotation motorisée			
	•	Rotation de +/- 15° pour la procédure de biopsie			*
	•	Plage de mouvement vertical (du sol) 54 bis 145 cm			
		(course de 91 cm)			
	•	Plage de rotation de l'arceau en C +/-180°		,	
	•	Vitesse de rotation de l'arceau en C en version motorisée	*		
		20°/s avec la rampe d'accélération et de ralentissement			
	•	Palette de compression standard 18×24/24×30 pour seins			
		normaux			
	•	Palette de compression en option : 8×24 cm avec			
		déplacement latéral pour les seins normaux, 9×21 cm			
		droit pour l'agrandissement, 07,5 cm décalé pour			
		l'examen de contact et 18x24 cm décalé pour la biopsie			
		bidimensionnelle			
	•	Kit optionnel pour l'agrandissement géométrique (facteur			
10		1,5x et 2x			
	•	Potter-Bucky" amovible avec grille anti-diffusion (rapport			



Lot numér o	Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remargues.	Notor di
			Réf. de la documentation	comité d'évaluation
13.00	6:1, 36 lp/cm)			
	 Force de compression réglable de 70 à 200 N 			
	 La station d'acquisition équipée d'un poste de travail 			
	intégré avec barrière de protection anti-X transparente			
	pour l'opérateur, logiciel d'acquisition, écran couleur			•
	21,3" 3MP			
=	 Connectivité Dicom 3.0 			
	 Dispositif optionnel d'accessoires pour biopsie 			45
	stéréotaxique			
	 Installation, mise en service, formation utilisateurs et 			
	formation technique à la maintenance de 1 ^{er} niveau		,	
	assuré par le fournisseur	•		
	Le fournisseur de l'appareil doit obligatoirement être	,		
	représenté techniquement pour la réalisation de la			
	maintenance en RDC ou permettre la mobilisation d'un			
	" technicien sur le site d'utilisation de l'analyseur.			
Lot 3 ECH	ECHOGRAPHE			
	 Échographe numérique sur chariot 			
	 Applications: abdomen, gynécologie, obstétrique, 			
	cardiaque, urologie, vasculaire, petites pièces, orthopédie,			
	interventionnelle, urgence, musculosquelettique, blocs			
	nerveux, cavité thoracique, etc.			
	 Mode d'examen : B, M, Doppler couleur, Doppler pulsé, 			



3
5
.=
\sim
_
0
_
0
7
3
73
_
-
C
>
0
5
0
_
G
-
0
=
0
I

-		2	ന	4	2
Lot		Spécifications requises	Spécifications proposées	Notes, remarques,	Notes du
numér				Réf. de la documentation	comité d'évaluation
		Doppler Energie, Mode 3D et 4D			
	•	Design épuré et progressif			
	•	Moniteur LED haute résolution 23,8 pouces			
	•	Quatre connecteurs de transducteur			
	•	Godet chauffant en gel configuré de série			•
	•	Technologie synchrone double/triplex			•
	•	Avec plusieurs interfaces de transmission de données			
	•	Imagerie Doppler tissulaire en option			•
	•	Imagerie d'élastographie tissulaire en option			
	•	Spectre PW avec mesure et analyse automatiques			
	•	Mesure automatique de la carotide IMT			
	•	Technologie de guide de crevaison unique	*		
	•	Technologie de navigation intelligente	•		
	•	Technologie synchrone Dual / Triplex			
	•	Port USB préposé et clavier coulissant caché			
	•	DICOM 3.0 pris en charge			
	•	Prise en charge de plusieurs interfaces de transmission de			
		données			
	•	Console de rotation			
	•	Stockage des données brutes pour rapport hors ligne et			
		ajustement des paramètres.			
	•	Mode d'image: B, B Steer, 2B / 4B, M, B / M, CDFI, PDI,			
		CM, PW, AMM, CW, TDI (TVI, TVD, TVM, TEI),			

MARKET

Kivu
Nord
p
Provincial
Hopital

	2	m	7	Notes di
Lot numér o	Spécifications requises	Spécifications proposees	Notes, remarques, Réf. de la documentation	comité d'évaluation
	panoramique, panoramique couleur, trapézoïdale, 3D / 4D.			
•	 Imagerie étendue (EFov), imagerie tissulaire spécifique 			
	(TSI), imagerie harmonique tissulaire (THI), imagerie par			
200-11-0	réduction de moucheture (SRI), imagerie composite			•
	spatiale (SCI), imagerie composite en frequence (FCI), imageria chromatique B / C / D			
				d
	 Accepte les sondes : Convexe, Inneaire, transvaginal, 			•
	réseau phasé, micro-convexe, volume 4D			
_	Livré avec :			
	 1 Transducteur convexe; 			
	 1 Transducteur linéaire; 	•	1	
	 Transducteur transvaginal; 	•		
	 Transducteur à réseau de phase; 			
	 Transducteur de volume 4D; 			
	 Interrupteur au pied. 			
	5 flacons de gel			
Lot 4 Mac	Machine de dialyse et système de filtration d'eau			
•	Machine de dialyse (Générateur d'hémodialyse avec			
	hémodiafiltration)			
	 Equipement d'hémodialyse 			
	 Ecran tactile rotatif de 12 pousses 			
	 Double pompe (Une pompe à sang, et Une pompe à 			
	hénarine) et en option : une pompe de substitution			

MEHAPATH

Hopital Provincial du Nord Kivu	
oN np	-
oN np	=
oN np	-
oN np	\sim
oN np	73
Hopital Provincial du No	2
Hopital Provincial du N	0
Hopital Provincial du l	ž
Hopital Provincial du	-
Hopital Provincial d	3
Hopital Provincial	0
Hopital Provincia	_
Hopital Provinci	O
Hopital Provind	()
Hopital Provir	=
Hopital Prov	=
Hopital Pro	>
Hopital Pr	0
Hopital F	-
Hopital	ш
Hopita	_
Hopi	10
Hop	=
유	0
I	0
	I

	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	S Notes du comité d'évaluation
0	Pompe à héparine multifonction supportant une seringue			
	de 5/10/20/30/50ml			
0	Écran tactile en verre de 15 pouces			
0	Circuit extracorporel propre et net			
0	Batterie haute capacité 10000mAh			4
0	Options de thérapie avancées (HD, HF, HDF, IUF, Onlien-			•
	HDF Sequential HD)) grand plateau d'accessoires			
0	Angle de rotation de 270 degrés			4.
0	Alarme sonore et lumineuse à 360 degrés			
0	Alarme de pression veineuse			
0	Dialyse ultra-pure			
0	Ajustement automatique du niveau de liquide du Capteur	*	ı	
	de bulles veineuses pour prévenir la pollution du sang par	•		
	l'air et réduire le risque de dialyse,			
0	L'autotest obligatoire pour circuit hydraulique, circuit			
	sanguin, système de surveillance,			
0	Tubes VP avec contrôle ultrasonique et optique,			
0	Système avancé de contrôle de rétroaction de l'équilibre			
	des capacités, précision de l'ultrafiltration.			
0	Préréglage de l'heure de commutation automatique et du			
	mode de désinfection, et enregistrement de tous les			
	modes de désinfection			
0	Avec fonctions de suivi et de surveillance dynamiques			
0	Mesurer automatique du rythme cardiaque et de la			

THE PARTY OF THE P

3
>
:
\sim
73
2
lord
ž
_
3
0
_
<u></u>
incial
=
5
0
~
_
_
C
=
0
0
Ŧ

	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	S Notes du comité d'évaluation
	pression artérielle			
	 Avec système de chambre d'équilibre avec fonction de 			
	surveillance des fuites en temps réel pour garantir la			
	sécurité du patient.			
	 Livré avec une batterie de secours 			- :
	 Alimentation: 230 V - 50/60 HZ 			•
	 Livré avec tous ses accessoires et ses kits de maintenance 			
	pour les 3 premières années (filtres, valves)			*
	 Engagement du fournisseur à assurer l'approvisionnement 			
	en RDC des consommables (dialyseurs, lignes, cartouches,			
	désinfectant) et des kits de maintenance pendant un			
	minimum de 5 ans	*	g	
	 Installation, mise en service, formation utilisateurs et 	,		
	formation technique à la maintenance de 1er niveau			
	assuré par le fournisseur			
	o En options:			
	a. Porte-bicart			
	b. Moniteur de dégagement en temps réel			
	c. Moniteur de température du sang			
*	Système de filtration d'eau			
	 Système d'eau à osmose inverse 			
	 Débit d'eau de production : >250 l/h à 25 °C pour obtenir 			
	de l'eau pure pour 4 à 6 machines d'hémodialyse			
	Oualité de l'eau du produit : conductivité < 5us/cm,			

WATANATA W

-
_
-
\checkmark
7
0
_
5
_
Course
$\overline{}$
-
_
_
CO
1. 3
-
_
dance
-
>
_
disser
0
Seeding.
_
CT3
alpear of
0
Departure .
0
_
_

1 Lot numér o	2 Spécifications requises	3 Spécifications proposées	4 Notes, remarques, Réf. de la documentation	Notes du comité d'évaluation
	répondre à la norme CE Fau d'alimentation : eau du robinet. TDS < 500 ppm			
	o Récupération:>65%			
	 Contrôle : Pompe de commande automatique 			•
	 Puissance: 380 V /50HZ/3 phases, 2kw 			•
	o Poids: env. 1100 kg			
	O Avec RO membrane			75.
	 Avec au moins 15 filtres de remplacement 			
	Raw water Mechanical Activated Softening Security filter			
	Stage 1 RO 4 Stage 1 4	*	g	
	booster pump	,		2012
	Hemodulyus System deviation			
	 Interface d'écran tactile HMI coloré, il est facile à utiliser 			
-	et à comprendre la machine en cours d'exécution			
	 Double conception de RO d'étape, premier et deuxième 			
	RO peuvent être employés séparément quand les			
	normale de l'eau			
	o Contrôle PLC, mesures de protection de sécurité			
Accessed to	de passe			
	Open Mill Conference of the Co			



	2	e :	4	2
	Spécifications requises	Spécifications proposees	Notes, remarques, Réf. de la documentation	Notes au comité
				d'évaluation
omo	automatique, mode manuel, mode système, mode de			
infe	désinfection pour les utilisateurs à choisir et le système			
ut a	peut automatiquement calibrer le temps d'affichage.			
5 5	Les systèmes d'eau sont automatiquement rincés et			
ttoie	nettoient la membrane d'osmose inverse lorsque la			
schir	machine est mise sous tension On / off			•
rveil	Surveillance en temps réel de la conductivité de l'eau en			
ne:	ligne: réglage concentré de récupération de l'eau,			*
npu	conductivité de l'eau produite, débit, réglage de la			
essic	pression, contrôle de la température de retour de l'eau en			
ucle	boucle, réglage du temps de rinçage de démarrage de la			
achii	machine, réglage de l'intervalle du cycle d'arrêt, réglage	•	g	
arch	marche / arrêt rinçage de désinfection chimique,	•		
mb	trempage, réglage du temps de cycle, réglage du temps de			
Cag	rincage de l'eau pure			



ANNEXE III: BUDGET VENTILE

ł

Page n° 1 [de...]

NOM DU SOUMISSIONNAIRE: <nom> RÉFÉRENCE DE LA PUBLICATION:AO/001/HP-NK/DIR/2025

A		O	D	ш
Numéro Lot	QUANTITE	DESCRIPTION ET SPECIFICATIONS PROPOSEES PAR LE SOUMISSIONNAIRE (Y COMPRIS MARQUE/MODELE)	COUTS UNITAIRES LIVRAISON COMPRISE DAP ⁸ EURO	TOTAL - EUR
Lot 1	н	Scanneur		-
Lot 2	1	Mammographe		50
Lot 3	1	Echographe		
Lot 4	1	Machine de dialyse et système de filtration d'eau		
		Autres services et autres coûts, quels qu'ils soient, qui ne sont pas [Montant forfaitaire] à directement liés à la valeur intrinsèque des fournitures : décrire par lot déchargement, la pose et le montage, la mise en service, et le service après-vente	[Montant forfaitaire] à décrîre par lot	
		TOTAL		

THE PARTY OF THE P

[[]DDP (Rendu droits acquittés)][DAP (Rendu au lieu de destination)] — Incoterms 2010, Chambre internationale du commercehttp://www.iccwbo.org/products-and-services/trade-facilitation/incoterms-2010/the-incoterms-rules/.

ANNEXE IV: FORMULAIRES

MODÈLE DE GARANTIE DE BONNE EXÉCUTION

Sur papier à en-tête de l'institution financière

À l'attention de <nom et adresse du pouvoir adjudicateur > ci-après le «pouvoir adjudicateur»

Objet: Garantie n° < insérer numéro >

Garantie de bonne exécution pour l'ensemble du contrat < numéro et intitulé du contrat > (à rappeler dans toute correspondance)

Nous soussignés, <nom et adresse de l'instituţion financière>, déclarons irrévocablement par la présente garantir, comme débiteur principal, et non pas seulement comme caution solidaire, pour le compte de <nom et adresse du titulaire> ci-après le «titulaire», le paiement au profit du pouvoir adjudicateur de <montant de la garantie de bonne exécution>, représentant la garantie de bonne exécution mentionnée à l'article 11 des conditions particulières du contrat <numéro et intitulé du contrat> conclu entre le titulaire et le pouvoir adjudicateur, ci-après le «contrat».

Les paiements sont effectués, sans contestation ni procédure judiciaire, dès réception de votre première demande écrite (par lettre recommandée avec accusé de réception), déclarant que le titulaire n'a pas satisfait à l'exécution pleine et entière de ses obligations contractuelles. Nous ne retarderons pas le paiement et nous ne nous y opposerons pour aucune raison. Nous ne pourrons en aucun cas bénéficier des exceptions de la caution. Nous vous informerons par écrit dès que le paiement aura été effectué.

Nous convenons notamment qu'aucune modification aux termes du contrat ne peut nous libérer de notre responsabilité au titre de cette garantie. Nous renonçons au droit d'être informé des changements, ajouts ou modifications apportés à ce contrat.

Nous prenons note que la libération de la garantie s'effectuera dans les 60 jours après la délivrance du certificat de réception définitive (sauf pour la partie, telle que spécifiée dans les conditions particulières se rapportant au service après-vente) et, en tout état de cause, au plus tard 18 mois après l'expiration du délai de mise en œuvre des tâches⁹.

Mougan

Insérer cette mention uniquement lorsque cela est requis, par exemple lorsque le droit applicable à la garantie impose une date d'échéance déterminée ou lorsque le garant peut justifier qu'il n'est pas en mesure d'émettre cette garantie sans date d'échéance.

Le droit applicable à la présente garantie est celui de la Belgique. Tout litige découlant de la présente garantie ou y relatif sera porté devant les tribunaux de la Belgique.

La présente garantie entrera en vigueur et prendra effet dès sa signature.

Fait à [lieu], le [date]

Signature¹⁰: [Signature]

Signature¹¹: [Signature]

Nom:

Nom:

[Fonction dans l'institution financière/la [Fonction dans l'institution financière/la banque]

banque]

Brysph

¹⁰ Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères

¹¹ Les nom(s) et qualité(s) de la ou des personnes qui signe(nt) pour le garant doivent être mentionnés en caractères d'imprimerie.

CERTIFICAT DE RÉCEPTION PROVISOIRE/FINALE

(Supprimer la mention non applicable)

March	né n° <mark></mark>	Intitul	é <mark></mark>						
Contra	actant					Bénéficiaire:			
Article Code	Qté	Description	Livraison	[Installation]	[Pièces détachées]	[Consommables]	[(Manuels]	[Formations]	Remarques
1	< <mark></mark> >	>>				\			
3	<>	<>							
Final	<u>e:</u>	Tous les artic conformes au également a visibilité et d générales. Le contracta pendant la pér la mention n	ux spéci cquitté e comm nt a re ériode c	ifications i de ses o nunication emédié à le garantie	technique obligation n et en ve tout dé	es du marchons conformé ertu de l'arti faut ou dor	é. Le con ment au cle 9.9 d nmage a	tractant s u Manuel es conditi uyant eu	est de ons
						Date de réceptio	la n: <mark></mark>		
Nom		tant	••••			<u>Le bénét</u> Nom Signatur			
Nom		naire du projet		oir adjudic	ateur)				

Quanto

C. AUTRES INFORMATIONS

GRILLE DE CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE

Intitulé du marché

FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE ET LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE ET LE SERVICE APRES-VENTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX EN FAVEUR DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU

Référence de publication

AO/001/HP-NK/DIR/2025

Décision globale? (Acceptation,/ Rejet)						
Autres prescriptions administratives du dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/ Sans objet)		P				
La déclaration du soumissionnaire a-t-elle été signée (par l'ensemble des membres du consortium, en cas de consortium)? (Oui/Non/Sans objet)						
Formulaire de remise de l'offre dûment rempli? (Oui/Non)						
La langue est-elle conforme ? (Oui/Non)						
La documentation est-elle complète? (Oui/Non)						
La nationalité du soumissionnaire ¹² (consortium) est- elle éligible? (Oui/Non)						
Nom du soumissionnaire						
Numéro l'enveloppe de l'offre	1	2	3	4	5	



Si l'offre a été présentée par un consortium, les nationalités de tous les membres du consortium doivent être éligibles

12

Date

Signature du président

Nom du président

GRILLE D'ÉVALUATION

Intitulé du	marché	

FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE ET LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE ET LE SERVICE APRES-VENTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX EN FAVEUR L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU

Référence de publication AO/00

AO/001/HP-NK/DIR/2025

Confo Justifications/rema rme rques techni quem ent? (Oui/N on)								
Autres prescriptions techniques indiquées dans le dossier d'appel d'offres? (Oui/Non/Sans objet)					g			
Déclaration de sous-traitance conformément à l'article 6 des conditions générales? (Oui/Non)								
Les services auxiliaires sont-ils conformes? (OK/a/b//sa ns objet)								
Conformité avec les spécificatio ns techniques? 13 (OK/a/b/)								
Capac ité techni que? (OK/a /b/)								
Capac ité profe ssion nelle? (OK/a /b/)								
Capacité économique et financière? (OK/a/b/)								
Les règles d'origine ont-elles été respectées ?								
Nom du soumissionn aire								
Numéro de l'enveloppe de l'offre	1	2	3	4	5	9	7	•

Nom et signature de l'évaluateur	
Nom et signature de l'évaluateur	
Nom et signature de l'évaluateur	
Date	

13

THE WART

Les critères de sélection, dans la section précédente de ce tableau, doivent être respectés avant de commencer l'évaluation des critères techniques

D. BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

BORDEREAU DE SOUMISSION POUR UN MARCHÉ DE FOURNITURES

REFERENCE DE LA PUBLICATION : AO/001/HP-NK/DIR/2025

INTITULE DU MARCHE: FOURNITURE, LIVRAISON, DECHARGEMENT, POSE ET LE MONTAGE, LA MISE EN SERVICE ET LE SERVICE APRES-VENTE DES EQUIPEMENTS MEDICAUX EN FAVEUR DE L'HOPITAL PROVINCIAL DU NORD KIVU DANS LA PROVINCE DU NORD KIVU

Lot(s) N°

<Lieu et date>

A: < Nom et adresse du pouvoir adjudicateur>.

Un bordereau signé doit être fourni, accompagné par des copies, dont le nombre est précisé dans les instructions aux soumissionnaires. Le bordereau doit comporter une déclaration signée par chaque entité légale soumettant sa candidature, laquelle utilisera à cet effet le modèle joint en annexe. Tout document supplémentaire (brochure, lettre, etc.) joint au bordereau ne sera pàs pris en considération. Les offres soumises par un consortium (soit un groupement permanent doté d'un statut juridique, soit un groupement informel créé aux fins d'un appel d'offres spécifique) doivent respecter les instructions applicables au chef de file du consortium et à ses membres.

Les documents joints au bordereau de soumission (par exemple, déclarations, preuves, etc.) peuvent être soumis en version originale ou sous forme de copie. Si vous fournissez des copies, les originaux devront être transmis au pouvoir adjudicateur s'il en fait la demande. Pour des motifs économiques et écologiques, nous vous invitons à soumettre vos dossiers sur support papier (pas de chemise ou intercalaire en plastique). Nous vous suggérons également d'imprimer, autant que possible, vos dossiers recto verso.

Un opérateur économique peut, s'il l'estime approprié et pour un marché déterminé, avoir recours aux capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens qui l'unissent à ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des ressources nécessaires à l'exécution du marché en produisant un document par lequel ces entités s'engagent à mettre ces ressources à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, doivent respecter les mêmes règles d'éligibilité, notamment celle de la nationalité, et remplir les mêmes critères de sélection que l'opérateur économique.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un opérateur économique ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières fourniront les fournitures, exécuteront les travaux ou fourniront les services pour lesquels ces capacités sont requises. En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire recourt deviennent conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché.

an usphort

1 OFFRE SOUMISE PAR

	Nom(s) du (des) soumissionnaire(s)	Nationalité ¹⁴
Chef de file ¹⁵		
Membre		
Etc.		

¹⁴ Pays dans lequel l'entité légale est enregistrée.

¹⁵ Ajoutez ou supprimez autant de lignes que nécessaire pour les membres. Veuillez noter qu'une entité pourvoyeuse de capacités/un soustraitant n'est pas considéré(e) comme un membre aux fins du présent appel d'offres. De ce fait, les données des entités pourvoyeuses de capacités/sous-traitants ne doivent pas figurer dans les données relatives à la capacité économique, financière et professionnelle, mais dans un document distinct. Dans le cas où la présente offre est soumise par un seul soumissionnaire, son nom devrait être indiqué sous la rubrique «chef de file» (et toutes les autres lignes devraient être supprimées).

2. PERSONNE DE CONTACT (pour la présente offre)

Nom	<u>~</u>
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courrier électronique	

3 CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE¹⁶

Veuillez compléter le tableau suivant sur les données financières¹⁷ en vous basant sur vos comptes annuels et vos projections les plus récentes. Si vos comptes annuels clôturés ne sont pas encore disponibles pour l'exercice en cours ou pour le dernier exercice, indiquez vos toutes dernières estimations dans les colonnes marquées **. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres doivent être calculés sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre (ou si la base de calcul a changé, ce changement doit faire l'objet d'une note explicative au bas du tableau). Toute clarification ou explication qui serait jugée nécessaire peut également être fournie.

Données financières	Année 2022 USD	Année 2023 USD	Année 2024 USD	Moyenne ¹⁸ USD	Exercice en cours USD**
Chiffre d'affaires annuel ¹⁹ , à l'exclusion du présent marché					
Actifs à court terme ²⁰					
Passif à court terme ²¹					
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet]

Les personnes physiques doivent prouver leur capacité conformément aux critères de sélection et en utilisant les moyens appropriés.

Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium – voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

¹⁸ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

¹⁹ Valeur brute des avantages économiques (espèces, créances à recouvrer, autres actifs) générés par les activités normales d'exploitation de l'entreprise (telles que les ventes de biens, les ventes de services, les intérêts, les redevances et les dividendes, etc.) au cours de l'exercice.

²⁰ Compte du bilan qui représente la valeur de tous les actifs dont on s'attend raisonnablement à ce qu'ils soient convertis en espèces dans un délai d'un an dans le cadre de l'activité normale. L'actif à court terme inclut les avoirs en caisse, les comptes débiteurs, les stocks, les titres négociables, les charges payées d'avance et d'autres actifs liquides facilement convertibles en espèces.

²¹ Dettes et obligations d'une société dues à moins d'un an. Le passif à court terme figure au bilan de l'entreprise et inclut les dettes à court terme, les comptes créditeurs, les charges à payer et d'autres dettes.

4 PERSONNEL

Veuillez fournir les statistiques suivantes sur le personnel pour l'exercice en cours et les deux exercices précédents²².

	Avant-dernier exercice	er exercice	Dernier exercice	exercice	Exercice	Exercice en cours	Moyenne pour la période	ur la période
-	Total général	Domaines pertinents ²³	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹
								•
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%
						9		

22 Si la présente offre est soumise par un consortium, les données du tableau ci-dessus doivent correspondre à la somme des données figurant dans les tableaux correspondants des déclarations fournies par les membres du consortium - voir point 7 du présent bordereau de soumission. Aucune donnée consolidée n'est demandée pour les ratios financiers.

23 Correspondant aux spécialisations pertinentes recensées au point 5 ci-dessous.

24 Personnel employé directement par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée indéterminée).

25 Autre personnel directement employé par le soumissionnaire ou ayant conclu un contrat avec celui-ci à titre non permanent (c'est-à-dire sous contrat à durée déterminée).



5 DOMAINES DE SPÉCIALISATION

Veuillez utiliser le tableau ci-dessous pour indiquer les domaines de spécialisation pertinents pour le présent marché de chaque entité légale soumettant la présente offre, en inscrivant ces domaines en tête de chaque ligne et le nom de l'entité légale en tête de chaque colonne. Cochez la/les case(s) (✔) correspondant au(x) domaine(s) de spécialisation dans le(s)quel(s) chaque entité légale possède une expérience significative. [10 domaines de spécialisation au maximum]

	Chef de file	Membre 2	Membre 3	Etc.
Spécialisation pertinente nº 1				
Spécialisation pertinente nº 2				,
Etc. ²⁶				

26 Ajoutez ou supprimez autant de lignes et/ou de colonnes que nécessaire. Dans le cas où la présente offre serait soumise par une seule entité légale, son nom doit être indiqué sous la rubrique «Chef de file» (et toutes les autres colonnes doivent être supprimées).

A TOTAL STATE OF THE STATE OF T

EXPÉRIENCE

9

Veuillez remplir un tableau en utilisant le format ci-dessous pour résumer les principaux marchés de fournitures pertinents menés à bien au cours des 3 dernières années²⁷ par la ou les entités légales soumettant la présente offre. Le nombre de références fournies ne doit pas être supérieur à 15 pour l'ensemble de l'offre.

	Nom des membres éventuels			•	
	Nom	i		fournis	
	Dates	•		Services liés fournis	
	Source du financement				ī
	Quantité de Nom du client personnel fourni				
	Quantité de personnel fourni				
	Part fournie par l'entité légale (%)			du marché	
lu projet	Montant total du marché (USD) ²⁸	:		Description détaillée du marché	
Intitulé du projet	Pays			Desc	
Nº de réf. # (maximum 15)	Nom de l'entité légale				

27 Les références doivent porter sur des marchés exécutés par l'entité légale (ou les entités légales) soumettant le bordereau (à l'exception des cas documentés de rachat d'entreprise ou de succession universelle). En cas de contrat-cadre (sans valeur contractuelle), seuls les marchés spécifiques correspondant aux tâches exécutées au titre d'un tel contrat seront pris en considération. 28 Montants effectivement payés sans tenir compte de l'inflation.

THE PARTY OF THE P

7 DÉCLARATION(S) DU SOUMISSIONNAIRE

Dans le cadre de leur offre, chaque entité légale identifiée au point 1 du présent formulaire, y compris chaque membre du consortium, de même que chaque entité pourvoyeuse de capacités et chaque sous-traitant, doit soumettre une déclaration signée au format ci-dessous.

En réponse à votre lettre d'invitation à soumissionner pour le marché précité, nous, soussignés, déclarons que:

- 1 Nous avons examiné et nous acceptons dans sa totalité le contenu de l'avis de marché nº AO/001/HP-NK/DIR/2025 du 21/03/2025. Nous acceptons intégralement, sans réserve ni restriction, ses dispositions.
- Nous proposons d'exécuter, conformément aux termes du dossier d'appel d'offres et selon les conditions et dans les délais indiqués, sans réserve ni restriction les livraisons suivantes: les équipements médicaux, état neuf en faveur de l'hôpital provincial du Nord Kivu

Lot N°1: Nom équipement Lot nº 2: Nom équipement Lot nº 3: Nom équipement Lot nº 4: Nom équipement

Le prix de notre offre à **l'exclusion** des pièces de rechange et des consommables, le cas échéant (à l'exclusion des remises décrites au point 4), est de:USD

Lot N°1	USD
Lot nº 2:	USD
Lot nº 3:	USD
Lot nº 4.	USD

- 4 Nous accordons une remise de [<...> %], ou....... USD dans le cas où le lot nº... et le lot nº... seraient attribués
- La présente offre est valable pour une période de 90 jours à compter de la date finale de soumission des offres.
- Si notre offre est retenue, nous nous engageons à fournir une garantie de bonne exécution comme demandé à l'article 6 des conditions particulières.
- 7 Notre société/entreprise [et nos sous-traitants] a/ont la nationalité suivante:

<.....>

Nous soumettons la présente offre en notre nom propre [en tant que membre du consortium dirigé par [<nom du chef de file>] [nous-mêmes]*. Nous confirmons que nous ne soumissionnons pas sous une autre forme pour le même marché. [Nous confirmons en tant que membre du consortium que tous les membres sont

conjointement et solidairement responsables de l'exécution du marché, que le chef de file est autorisé à lier et à recevoir des instructions au nom et pour le compte de chacun des membres, que l'exécution du marché, y compris les paiements, relève de la responsabilité du chef de file et que tous les membres de l'entreprise commune/du consortium sont liés pour toute la durée d'exécution du marché]. [Nous confirmons, en tant qu'entité pourvoyeuse de capacités, être conjointement et solidairement responsable au regard des obligations découlant du marché, y compris en ce qui concerne tout montant recouvrable.]

Nous nous engageons, si cela est demandé, à fournir les preuves nécessaires conformément à la législation du pays dans lequel nous sommes effectivement établis, attestant que nous ne nous trouvons dans aucune des situations d'exclusion prévues. La date figurant sur la preuve ou sur les documents fournis ne sera pas antérieure de plus d'un an à la date de soumission de l'offre et, de surcroît, nous fournirons une déclaration indiquant que notre situation n'a pas changé durant la période qui s'est écoulée depuis l'établissement de la preuve en question.

Nous nous engageons également à fournir, si nécessaire, les preuves de la capacité financière et économique et de la capacité technique et professionnelle selon les critères de sélection fixés pour le présent appel d'offres et précisés dans les informations complémentaires sur l'avis de marché..

Nous nous engageons à respecter les clauses déontologiques figurant à l'article 24 des instructions aux soumissionnaires et, en particulier, nous n'avons aucun conflit d'intérêts ni aucun lien équivalent susceptible de fausser la concurrence avec d'autres soumissionnaires ou d'autres parties à l'appel d'offres au moment de la soumission du présent formulaire.

1

Nous confirmons que nous-mêmes, y compris tous les membres du consortium, le cas échéant, et les sous-traitants ne figurons pas sur les listes de mesures restrictives des sanctions applicables en République Démocratique du Congo et nous comprenons que notre offre peut être rejetée, si le contraire devait être prouvé.

- Nous informerons immédiatement le pouvoir adjudicateur de tout changement concernant les circonstances susmentionnées à n'importe quel stade de l'exécution des tâches. Nous reconnaissons aussi pleinement et acceptons que toute information inexacte ou incomplète fournie délibérément dans la présente offre puisse entraîner notre exclusion du présent marché.
- Nous prenons note du fait que le pouvoir adjudicateur n'est pas tenu de donner suite à cette invitation à soumissionner et se réserve le droit de n'attribuer qu'une partie du marché. Il n'encourt aucune responsabilité à notre égard en procédant de la sorte.
- Nous reconnaissons pleinement et acceptons que si les déclarations ou les informations fournies se révèlent fausses, elles soient susceptibles d'être rejetées de la présente procédure et passibles de sanctions administratives sous la forme



d'une exclusion et de sanctions financières représentant jusqu'à 10 % de la valeur totale estimée du marche en cours d'attribution.

[* Supprimez, le cas échéant]

[Si la déclaration est complétée par un membre du consortium:

Le tableau suivant contient nos données financières, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium. Ces données sont tirées de nos comptes annuels clos et de nos projections les plus récentes. Les estimations (qui ne figurent pas dans les comptes annuels clos) sont indiquées en italique. Pour l'ensemble des colonnes, les chiffres ont été établis sur la même base, de manière à permettre une comparaison directe d'une année sur l'autre.

Données financières	Année 2022 USD	Année 2023 USD	Année 2024 USD	Moyenne 29 USD	Exercice en cours USD**
Chiffre d'affaires annuel ⁷ , à l'exclusion du présent marché		•			
Actifs courants ⁸					
Passifs courants ⁹					
[Ratio de liquidité générale (actifs courants/passifs courants)	Sans objet	Sans objet		Sans objet	Sans objet]

Le tableau suivant contient des statistiques concernant notre personnel, telles qu'elles apparaissent dans le bordereau de soumission du consortium :

Effectif annuel	Avant-dernier exercice		Dernier exercice		Exercice en cours		Moyenne pour la période	
	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinents ¹¹	Total général	Domaines pertinent s	Total général	Domaines pertinents ¹¹
Personnel permanent ¹²								
Autre personnel ¹³								
Total								
Personnel permanent en pourcentage de l'effectif total (%)	%	%	%	%	%	%	%	%

Nous vous prions d'agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.
Nom et prénom: <>
Dûment autorisé à signer la présente offre au nom de:

²⁹ Les montants inscrits dans la colonne «Moyenne» correspondent à la moyenne mathématique des montants inscrits dans les trois colonnes précédentes de la même ligne.

>>	
Lieu et date: <	.>
Signature : <	>
Cachet de la société/de l'entreprise:	
Cette offre comprend les annexes suivantes:	
<liste annexes="" avec="" des="" les="" numérotée="" titres=""></liste>	

MARAM